



Paris, le 19 OCT 2009

Le directeur général de la santé

à

Mesdames et messieurs les directeurs des établissements de santé

A l'attention des chefs de services de gynécologie-obstétrique (à l'attention des médecins suivant les femmes enceintes)

A l'attention des médecins en charge des équipes de vaccination contre le virus de la grippe A(H1N1)

Chère consœur, cher confrère,

Une pandémie liée à un nouveau virus grippal A(H1N1) 2009 a été déclarée le 11 juin 2009 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'Institut de veille sanitaire (InVS), dans son analyse du 25 septembre 2009<sup>1</sup> sur la sévérité de l'infection A(H1N1)2009, indique que « *la grossesse est un facteur de risque de formes graves et de décès. Le pourcentage de femmes enceintes parmi les patients décédés varie d'environ 4 à 13% en fonction des informations disponibles* ». Ce constat est partagé par des autorités sanitaires internationales (OMS, Centers for Disease Control des Etats-Unis).

Comme vous le savez, face au nouveau virus grippal A(H1N1) 2009, le Gouvernement met en place une campagne de vaccination destinée à l'ensemble des personnes qui souhaitent se faire vacciner. Suite à l'avis du Haut conseil de santé publique (HCSP)<sup>2</sup>, cette campagne débute le 20 octobre pour les professionnels de santé travaillant en établissement de santé et début novembre pour les autres populations prioritaires au plan sanitaire, parmi lesquelles les femmes enceintes.

A ce stade, le ministère chargé de la santé dispose de vaccins avec adjuvant (Pandemrix de GSK et Focetria de Novartis) et pourrait disposer à partir de la mi-novembre d'un vaccin fragmenté sans adjuvant (Sanofi-Pasteur). L'adjuvant permet de faciliter la réponse immunitaire pour une dose moindre d'antigène vaccinal et il est susceptible de favoriser l'efficacité vaccinale si le virus est modifié par une mutation. Dans son avis du 07 septembre 2009, le HCSP estime qu'il n'existe actuellement aucun signal permettant de craindre la survenue d'effets secondaires graves suite à l'utilisation de vaccins contre le virus de la grippe avec adjuvant.

Pour les femmes enceintes, le HCSP recommande toutefois, quand cela est possible, de privilégier un vaccin sans adjuvant par rapport à un vaccin avec adjuvant. Cette recommandation n'est pas liée à l'objectivation d'un risque particulier qui serait du au vaccin avec adjuvant, mais au fait que les essais cliniques conduits durant les mois passés avec les vaccins avec adjuvant n'ont pas fourni de données concernant les femmes enceintes.

<sup>1</sup> [http://www.invs.sante.fr/international/notes/ah1n1\\_monde\\_250909.pdf](http://www.invs.sante.fr/international/notes/ah1n1_monde_250909.pdf)

<sup>2</sup> Avis du 2 octobre 2009 du Haut conseil de santé publique (HCSP) consultable sur : [http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspa20091002\\_H1N1.pdf](http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspa20091002_H1N1.pdf)

**Au vu de la situation épidémiologique actuelle, le HCSP recommande donc de proposer, aux femmes enceintes à partir du deuxième trimestre de la grossesse, le vaccin sans adjuvant, quand celui-ci sera disponible.**

La recommandation concernant la nature du vaccin est cependant susceptible d'être révisée si l'épidémie s'accroît ou si la disponibilité du vaccin fragmenté sans adjuvant est retardée.

Des situations particulières doivent aussi être considérées :

- Pour les femmes enceintes au premier trimestre de grossesse, le HCSP indique que les données disponibles ne montrent pas de sur-risque par rapport à la population générale. La vaccination n'est pas recommandée, sauf si une femme enceinte présente d'autres facteurs de risques<sup>3</sup> de complication lors d'une infection par le virus grippal pandémique A(H1N1)2009. Le HCSP recommande alors d'utiliser un vaccin fragmenté sans adjuvant et, en cas d'indisponibilité de celui-ci, que la vaccination soit reportée au deuxième trimestre de la grossesse.

- Pour les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre de grossesse, avec d'autres facteurs de risque de complication lors d'une infection par le virus grippal pandémique A(H1N1)2009, le HCSP indique que la vaccination peut être proposée sans tarder avec un vaccin avec adjuvant. Vous seul(e) pouvez apprécier la gravité de ces facteurs de risque.

Dans tous les cas, l'entretien que vous aurez avec la femme enceinte que vous suivez sera une occasion d'expliquer à la fois la situation de sur-risque que représente la grossesse et la précaution qui peut conduire à attendre le vaccin sans adjuvant. Lors de cette consultation, si vous identifiez un risque particulier qui doit amener à proposer la vaccination sans attendre le vaccin sans adjuvant, il sera utile de remettre à la femme enceinte un courrier précisant le terme de la grossesse et la présence éventuelle de facteurs de risque de complication lors d'une infection par le virus grippal pandémique A(H1N1)2009, autres que la grossesse.

Ce courrier sera remis par la femme enceinte au médecin vaccinateur de l'établissement de santé (pour les femmes travaillant en établissement de santé) ou du centre de vaccination.

Il peut être utile de rappeler à la femme enceinte :

- l'importance du respect des mesures d'hygiène qui constituent autant de mesures barrières ;
- la nécessité de consulter rapidement lors de la survenue de symptômes pouvant faire évoquer une grippe afin de permettre de débiter un traitement antiviral adapté<sup>4</sup>.

Vous trouverez prochainement sur le site Internet du ministère chargé de la santé dans l'espace qui vous est dédié des informations sur les types de vaccin disponibles, les contre-indications à la vaccination, les facteurs de risque de complication de la grippe, les dysfonctionnements immunitaires à prendre en compte pour la décision vaccinale, et les questions auxquelles répondra votre patiente sur son état de santé. Des informations seront régulièrement mises en ligne<sup>5</sup>.

Je vous prie d'agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de ma considération distinguée.

*Le Directeur Général de la Santé,*  
  
Pr Didier HOUSSIN

<sup>3</sup> [http://www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche\\_utilisation\\_Tamiflu\\_en\\_extraH\\_DEF\\_12aout09\\_annexe2.pdf](http://www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_utilisation_Tamiflu_en_extraH_DEF_12aout09_annexe2.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/Fichefemmes\\_enceintes\\_120809.pdf](http://www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/Fichefemmes_enceintes_120809.pdf)

<sup>5</sup> <http://www.sante-sports.gouv.fr/grippe/>